

Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des

sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion se-

lon la LFus

Date de publication: SHAB - 11.07.2019 Numéro de publication: SR01-000001532

Cantons: GE, VD, FR

Entité de publication:

Laurence Morand-Jacquemoud - Etude de Mes Jacques SAUTTER & Laurence JACQUEMOUD, Notaires Associés, Cours des Bastions 8, 1205 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Institut d'Imagerie Médicale Caroline SA et Centre d'Imagerie Médicale Fribourg CIMF SA et Centre d'Imagerie Médicale Genève CIMG SA avec Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA

1. Publication

Organisation transférante:

Institut d'Imagerie Médicale Caroline SA
CHE-108.002.612
Rue Caroline 3
1003 Lausanne
Centre d'Imagerie Médicale Fribourg CIMF SA
CHE-241.989.729
Route Sainte-Thérèse 2B
1700 Fribourg
Centre d'Imagerie Médicale Genève CIMG SA
CHE-313.609.502
rue de Lausanne 82
1202 Genève

Organisation reprenante:

Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA CHE-107.745.308 Chemin des Perrières 2 1296 Coppet

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus). Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Point de contact:

Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA Chemin des Perrières 2, 1296 Coppet